



Association Promotion de la Médecine Homéopathique

Lettre trimestrielle n° 86

Lyon, le 10 février 2018

Chers amis, bonjour,

Vous recevez en ce début d'année une lettre trimestrielle réduite. En effet, les tarifs postaux ayant énormément augmenté cette année, et ne pouvant pas vous adresser les reçus fiscaux et la convocation à l'Assemblée Générale par mailing, nous en sommes réduits à un service minimum à moins de 20 grammes par plis !

Tous ceux, nombreux, et nous les en remercions, qui ont fait un ou plusieurs dons cette année, trouveront donc le reçu fiscal à joindre à leur déclaration d'impôt, et tous sans exception vous recevez la convocation à notre Assemblée Générale du 24 mars 2018.

Nous remercions la librairie Cadence 69005 Lyon qui met gracieusement à notre disposition sa salle de conférence. Nous vous y attendons nombreux. Si vous ne pouvez venir, n'oubliez toutefois pas d'envoyer votre procuration avec votre don 2018, tous les ans nous recevons trop de procurations non valables car non accompagnées d'un chèque ! Plus nous regrouperons d'adhérents plus nous serons représentatifs en face des pouvoirs publics pour défendre notre liberté de choix thérapeutique....

Il va falloir être très vigilant en ce début d'année 2018, les consignes européennes discréditant fortement la médecine homéopathique,

Le 29 septembre 2017, les autorités de santé ont déclenché **une offensive sans précédent pour supprimer l'homéopathie.**

Le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes a remis ce jour-là un rapport réclamant **le déremboursement de l'homéopathie**

Motif invoqué ? Sa prétendue « inefficacité » : « *Il n'existe, écrivent les auteurs du rapport, aucune preuve, scientifiquement*

établie et reproductible, de l'efficacité des produits homéopathiques – même s'il y a parfois un effet placebo. »

ce verdict repose sur **des données mensongères et incomplètes**, mais qu'importe... « *quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage* » dit le dicton.

Le Royaume Uni étant le premier pays à en faire les frais : leur parlement ayant décidé de dérembourser l'homéopathie... Heureusement en France la forte mobilisation des patients pour défendre l'homéopathie commence à porter ses fruits, mais si vous ne l'avez pas encore signée, **il est encore temps et important** de le faire

Homéopathie : Pétition : Non au déremboursement !

Adressée à Madame la ministre de la Santé Agnès Buzyn,

Madame,

Le 29 septembre dernier, le Conseil Scientifique des Académies des Sciences Européennes a demandé, dans un rapport rendu public, **le non-remboursement** de l'homéopathie.

Le motif évoqué par le rapport est une prétendue « inefficacité ».

Aujourd'hui, pourtant, **un tiers des Français** utilisent l'homéopathie dans leur pratique de soins. Contre l'asthme, l'eczéma, une angine, un rhume, des règles douloureuses, mais aussi pour lutter contre des maladies beaucoup plus graves ou handicapantes comme le stress chronique, l'anxiété, les troubles du sommeil ou certains états dépressifs sévères.

Tous font le constat d'une efficacité concrète de l'homéopathie pour se soigner.

La demande de non-remboursement de l'homéopathie est d'autant moins légitime que les conclusions du Conseil Scientifique reposent sur une étude australienne **profondément biaisée** :

- Elle a été réalisée à deux reprises, la première, plus favorable à l'homéopathie, n'ayant jamais été publiée !
- Elle compte seulement 176 études évaluées au lieu de 1800 annoncées.
- Elle écarte de l'analyse toutes les études comptant moins de 150 participants (soit 171 essais ignorés), sans la moindre raison scientifique.
- Le Pr Peter Brooks, qui a dirigé l'étude, a « oublié » de déclarer qu'il était membre du groupe de pression anti-homéopathie (*Friends of Science in Medicine*).

Et il y a pire :

Une autre étude française a montré qu'un patient qui consulte un médecin homéopathe coûte... **35 % de moins** à l'assurance maladie (consultation et prescription comprises).

35 % moins cher !!! C'est dire qu'il faudrait au contraire ENCOURAGER les patients à se soigner avec l'homéopathie !!!

Ainsi voit-on poindre la vraie raison du déremboursement de l'homéopathie :

Il s'agit de changer radicalement les pratiques de soin des millions de Français qui se soignent aujourd'hui avec l'homéopathie pour qu'ils se tournent vers les pilules des laboratoires pharmaceutiques.

Des médicaments chimiques qui resteront remboursés, eux...

Donner raison à ceux qui veulent dérembourser l'homéopathie, c'est PRIVER INJUSTEMENT des millions de personnes d'une alternative de soin préférable à l'absorption de pilules chimiques aux multiples effets secondaires.

NOUS REFUSONS cette vision qui va à l'encontre de l'intérêt des patients.

NOUS REFUSONS cette menace sur notre liberté thérapeutique !

NOUS REFUSONS qu'une fois de plus, des décisions qui limitent les choix des patients soient prises dans le seul intérêt de l'industrie pharmaceutique et de ses relais.

Et c'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, d'agir avec la plus grande détermination pour faire barrage au déremboursement des traitements homéopathiques.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Ceux qui ne peuvent pas aller sur le lien pour signer la pétition en ligne, <http://www.apmh.asso.fr/breves/view/120>

Peuvent-nous envoyer ce courrier en le signant et précisant en toutes lettres, leur nom et adresse postale, nous le ferons suivre

Vous pouvez retrouver sur notre site <http://apmh.asso.fr> ou nous demander par mail, apmh.asso@orange.fr ou par tél au 06 89 28 33 20 les informations pour :

- **Le salon primevère à Eurexpo** dans la région lyonnaise, où nous serons présents les **23, 24 et 25 février 2018**. Nous offrons des places aux premiers adhérents, à jour qui en feront la demande.
- Les formations **d'agro-homéopathie**, en février à Dijon et dans la Marne, du 13 au 16 mars en Belgique. Nous étudions

toutes les possibilités pour intervenir dans votre région, à partir du moment où vous réunissez un groupe d'une dizaine de personnes

- Le **stage Homéo-Paléo-Qigong** du 6 au 12 mai dans la palmeraie de Skoura (Maroc)
- Le prochain Week-End **d'homéopathie familiale** du 16 et 17 juin 2018 avec Jean Lacombe à Valprè (69 Ecully)



Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons commencé l'année à Skoura avec deux formations d'une semaine :

- la première d'homéopathie familiale avec Sylvie de Sigalony, sage-femme homéo, nos matrones, avec Natrum Muriaticum et Thuya maîtrisent maintenant 28 remèdes.
- et la seconde de véto-homéopathie avec le docteur Didier Notre-Dame, nos agriculteurs éleveurs ont bravé la neige pour assister aux cours, ce qui était un peu surréaliste !



Bonne Année à toutes et à tous.

Association régie par la loi 1901. N° : W 691 069 632

Adresse postale : 23 B, rue Bourget 69009 LYON

tél : 0033 689 28 33 20 Site : <http://apmh.asso.fr>

Directeur de la publication : Isabelle Rossi

ISSN : 1969-3109 Dépôt légal 02/2018

E-mail : apmh.asso@orange.fr